

Entreprises

L'adossement du RSI à la Sécu critiqué par les indépendants

Selon un sondage réalisé trois mois après l'opération, les dysfonctionnements restent nombreux.

Caillaud, Corinne

SOCIAL On est encore très loin du compte ! Telle est, en substance, la conclusion qui se dégage de l'étude menée courant mars par le Syndicat des indépendants (SDI) sur la perception de 1 067 responsables de TPE concernant la Sécurité sociale des indépendants (SSI). Promesse de campagne du candidat Macron, le régime social des indépendants (RSI) - qui avait connu d'importants dysfonctionnements depuis sa création, en 2006 - a été adossé au 1er janvier au régime général. Un basculement qui va s'effectuer très progressivement, sur une période de deux ans.

Mais trois mois après l'opération, le SDI - qui espérait une diminution rapide des complications et dysfonctionnements - déplore un démarrage difficile. Ainsi, 47 % des travailleurs non salariés rencontrent toujours des anomalies. La réception de courriers contradictoires et des erreurs de calcul de cotisations sont toujours constatées dans, respectivement, 32,72 % et 31,43 % des cas. Les retards dans l'appel de cotisations représentent quant à eux encore 15,63 % des dysfonctionnements administratifs. Les radiations par erreur et prélèvements arbitraires font aussi partie des soucis rencontrés.

De même, plus de 63 % des indépendants se déclarent insatisfaits dès lors qu'ils cherchent à entrer en contact avec un service de la nouvelle SSI. Un pourcentage en baisse, point positif, de 13 points sur un an... Selon les personnes sondées, les services restent néanmoins difficilement joignables dans 35,6 % des cas et sont dans l'incapacité de répondre aux questions posées dans 46,4 %. « *La réactivité que devait apporter le nouveau système, même s'il n'est pas encore optimum, n'est pas au rendez-vous* », déplore ainsi Marc Sanchez, le secrétaire général du SDI.

Rien d'étonnant donc selon lui au fait que, parmi les indépendants ayant décidé de changer de régime, 66% s'estiment parfaitement satisfaits de leur situation actuelle et ne souhaitent pas revenir en arrière, et ce, alors même qu'il leur en coûte plus cher. En effet, le niveau des charges sociales pour un travailleur indépendant non salarié est de 47 % alors qu'il s'élève à 63 % pour un assimilé salarié. « *C'est bien la preuve qu'ils veulent avoir des garanties sur le niveau de leur protection quitte à payer davantage* », relève Marc Sanchez.

Bénéfice du doute

Pour autant, s'ils étaient 82 % à ne porter aucune vision positive sur le RSI en janvier 2017, seulement 23% des sondés sont sur la même ligne concernant la SSI. Une donnée que le SDI interprète comme étant le signe que les indépendants décident à ce stade de laisser sa chance à la réforme de produire ses effets.

Par ailleurs, le syndicat oeuvre toujours pour l'obtention du principe d'autoliquidation des cotisations sociales pour les indépendants. Une mesure qui leur permettrait de verser leurs charges tous les mois ou tous les trimestres et de les régulariser en fin d'année. « *Elle présente le double avantage d'éviter l'effet yoyo et de pouvoir provisionner les sommes* », souligne Marc Sanchez. Ce système serait en passe d'être testé dans certains départements. Enfin, le SDI milite aussi pour que les indépendants ne soient pas privés de leurs droits pour des retards de cotisation.